



Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : PREAVIS DE GREVE

Lettre Recommandée avec A.R.

Paris, le 8 octobre 2019

Madame la Ministre,

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers **SNPI CFE-CGC**, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, **appelle l'ensemble des professionnels infirmiers (infirmières, cadres, infirmières spécialisées) des trois fonctions publiques et des secteurs privés de toute nature (sanitaire, médico-social, santé au travail,...)** un mouvement de grève avec des actions locales :

Mardi 15 octobre 2019

Nos revendications portent sur :

- La défense et la pérennisation du système de **retraite par répartition** et des régimes particuliers ;
- La **prise en compte de la pénibilité pour la retraite** (bonification retraite d'un an tous les 10 ans, accordée en 2003 aux infirmières en B, supprimée en 2010 pour la catégorie A)
- **Un moratoire sur les plans d'économies dans les établissements hospitaliers** (960 millions d'économies en 2018, 663 millions en 2019)
- **L'arrêt des suppressions d'emplois, de lits et de services et la mise en place d'effectifs proportionnels aux charges de travail**, pour répondre aux besoins de la population ;
- Une **revalorisation salariale** conforme aux responsabilités et compétences des professionnels infirmiers, avec une **juste rémunération des contraintes** (prime de nuit, indemnité WE)
- La reprise concrète de la **réingénierie IBODE, IPDE et cadre**, avec revalorisation de ces professionnels
- **La réactualisation du décret d'actes et d'exercice infirmier de 2004,**
- **le refus des glissements de tâches**

Le syndicat **SNPI CFE-CGC** est affilié à la CFE-CGC par le truchement de la **Fédération CFE-CGC Santé-Social**. Notre syndicat dépose ce préavis de grève en conformité avec l'article L 2512-2 du Code du Travail évoqué. La CFE-CGC est représentée au Conseil Commun de la Fonction Publique. La CFE-CGC est le 4^{ème} syndicat représentatif dans le privé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Thierry AMOUROUX